

## PROCÈS-VERBAUX

JEUDI 4 juillet 1963

(1)

Le Comité permanent des affaires des anciens combattants s'est réuni à 11 h. 45 du matin pour s'organiser.

*Présents:* MM. Boulanger, Cadieux (*Terrebonne*), Clancy, Énard, Fane, Forgie, Gelber, Groos, Herridge, Lambert, Laprise, MacEwan, Mackasey, Matheson, Madill, McIntosh, Millar, Moreau, O'Keefe, Perron, Pilon, Prittie, Rideout, Rock, Temple, Webb, Winkler (27).

Le secrétaire étant présent et ayant demandé des présentations de candidats, M. Groos propose, appuyé par M. Gelber, que M. Forgie soit élu président du Comité.

Comme il n'y a pas d'autres présentations, M. Forgie est déclaré dûment élu président.

Le président exprime son appréciation de l'honneur qui lui est conféré.

Le président demande des présentations de candidats à la vice-présidence.

M. Herridge propose, appuyé par M. Moreau, que M. Groos soit élu vice-président.

M. McIntosh propose, appuyé par M. Winkler, que M. Pugh soit élu vice-président.

Après discussion, MM. McIntosh et Winkler décident de retirer leur motion.

M. Groos est déclaré dûment élu vice-président.

Sur une proposition de M. Moreau, présentée avec l'appui de M. Emard,

*Il est décidé,*—qu'un sous-comité du programme et de la procédure composé du président et de 6 membres nommés par lui, soit nommé.

*Il est convenu,*—que la représentation des partis au sous-comité du programme et de la procédure soit la suivante: le président, 2 libéraux, 2 progressistes-conservateurs, 1 néo-démocrate et 1 membre du Crédit social.

Sur une proposition de M. Boulanger, présentée avec l'appui de M. Prittie,

*Il est décidé,*—Que le Comité recommande à la Chambre qu'il soit autorisé à imprimer les documents et les témoignages que le Comité ordonnera et que soit suspendue à cet égard l'application de l'article 66 du Règlement

Sur une motion de M. Mackasey, présentée avec l'appui de M. Rock,

*Il est décidé,*—Que le Comité recommande à la Chambre que son quorum soit réduit de 15 à 10 membres.

A midi et 10, le Comité s'ajourne jusqu'à convocation par le président.

JEUDI 24 octobre 1963

(2)

Le Comité permanent des affaires des anciens combattants se réunit à 10 heures du matin, sous la présidence de M. J. M. Forgie.